

LA FONDATION UTB



© DR

Cette fondation abritée a pour objet l'aide aux personnes atteintes encore jeunes par la maladie d'Alzheimer, et à leurs aidants.

ORIGINE DE LA FONDATION

La Fondation UTB a pour objet de venir en aide aux personnes atteintes encore jeunes par la maladie d'Alzheimer. Elle porte le nom d'une entreprise du bâtiment, UTB, dirigée pendant plus de 40 ans par Monsieur Claude Bordier. Créée en 1933, elle emploie plus de 700 salariés et a la particularité d'un statut de coopérative qui lui permet d'associer une bonne partie de ses salariés à son capital et à ses décisions.

A 60 ans seulement, Claude Bordier est frappé par la maladie d'Alzheimer alors qu'il est encore actif. C'est toute une vie professionnelle, familiale, conjugale qui s'ébranle et ce dans un contexte où les structures pour accueillir de jeunes malades sont alors inexistantes.

C'est ainsi que son épouse, Nicole Bordier, confrontée quotidiennement à un accompagnement difficile, décide d'agir utilement pour les quelque 10 000 personnes malades bien qu'encore jeunes et en activité professionnelle. Elle en convainc sans mal l'entreprise UTB, soucieuse d'un engagement citoyen.

Pour récolter des fonds nécessaires au financement durable de projets devant améliorer la qualité de vie de ces malades, le dispositif de la fondation abritée est la meilleure solution. Mme Bordier et l'UTB

se rapprochent alors des petits frères des Pauvres pour créer une structure sous leur égide. Ce projet est soumis au conseil d'administration, aux salariés et aux associés de l'entreprise et est approuvé. La fondation abritée UTB naît alors en septembre 2007.

FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

La présidence de la Fondation UTB est assurée par Nicole Bordier. Le fonctionnement de la fondation repose sur son comité de gestion. Il définit les axes d'intervention de la fondation et choisit les programmes à financer. Il s'appuie sur un comité d'experts qui l'éclaire sur les soutiens à apporter aux malades et aux aidants.

Le comité de gestion est constitué :

- de représentants de l'entreprise fondatrice qui sont quatre membres du conseil d'administration d'UTB, dont son président,
- et de quatre représentants de la Fondation des petits frères des Pauvres.

PROJETS D'ACTION

Un important travail accompli en 2008 au sein du comité de gestion et de son comité d'experts a permis de mieux cerner les besoins que la fondation peut utilement alléger, à la mesure de ses moyens. Un large appel à projets effectué via les centres de mémoire et de recherche (CM2R) spécialisés a permis de rechercher les couples projets / opérateurs justifiant un appui financier par la fondation.

La fondation devrait ainsi soutenir financièrement en 2009 des séjours de répit adaptés aux malades jeunes et à leurs aidants, organisés à son initiative et suivant les recommandations de ses experts. Elle voudrait aussi apporter son appui à l'organisation de journées d'activité spécialisées dans certains centres de jour Alzheimer, ou à celle de sorties culturelles ou sportives adaptées aux attentes des malades jeunes. Elle suit aussi avec intérêt des projets de structures de colocation qui leur permettraient de conserver une vie à domicile « dans la cité », tout en bénéficiant des soutiens et de l'entraide adaptés.

Un comité d'experts

Le comité d'Experts est constitué par cinq praticiens reconnus de l'action auprès des malades atteints jeunes par la maladie d'Alzheimer :

- le docteur Sarah Benisty, praticien hospitalier,
- Thierry Hergueta, psychologue clinicien,
- le docteur Florence Mahieux-Laurent, consultation mémoire,
- le docteur Marie Sarazin, neurologue,
- le docteur Alain Smaghe, médecin interniste.

Son budget étant géré par la Fondation abritante des petits frères des Pauvres, la fondation individualisée peut, à l'aide du soutien de ses experts, se consacrer pleinement à la mise en œuvre du projet dont les conditions de viabilité et de pérennisation sont désormais assurées.